5 raisons de verser votre taxe d'apprentissage 2023 au CEIPI

- 1. Vous soutenez un centre public de formation et de recherche dont les activités ont un impact majeur sur le secteur privé
- 2. Vous investissez dans les compétences de vos futurs collaborateurs
- 3. Vous collaborez au développement et à la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants
- 4. Vous renforcez la position de la France dans le domaine de la propriété intellectuelle et des matières connexes
- 5. Vous associez votre entreprise à un centre d'excellence au niveau national, européen et international

Comment verser la taxe d'apprentissage au CEIPI?

RENDEZ-VOUS SUR SOLTÉA À PARTIR DE FIN MAI 2023

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle Université de Strasbourg

Code UAI 0671551X



www.ceipi.edu

Taxe 2023 d'apprentissage

SOUTENEZ LE

CEIPI

POUR FORMER VOS
COLLABORATEURS
DE DEMAIN!









Le CEIPI, un centre d'excellence au service de l'innovation au niveau national, européen et international

Fort d'une expérience de 60 ans, le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), composante de l'Université de Strasbourg, fait partie des centres d'enseignement et de recherche en propriété intellectuelle les plus renommés au niveau international. Son histoire est étroitement liée au développement de la propriété intellectuelle en France et dans le monde.

A travers son offre diversifiée et en constante évolution, le CEIPI, ancré à Strasbourg, a joué un rôle significatif dans la formation de générations de professionnels en propriété intellectuelle en Europe et au-delà de ses frontières.

Le développement du CEIPI est fondé sur trois grands axes :

- la formation
- la recherche
- le rayonnement international

Les chiffres clés du CEIPI







1 laboratoire de recherche composé de 45 membres, dont 25 doctorants



861 fonctionnaires des pays en voie de développement formés dans le séminaire annuel organisé par le CEIPI, l'OMPI et l'INPI



40 villes et 23 pays accueillent les formations du CEIPI

Le mot du directeur



« Nous avons à coeur d'offrir à nos étudiants un enseignement d'excellence. Il implique des outils pédagogiques riches et un corps enseignant de tous horizons composé d'universitaires reconnus et de praticiens expérimentés. En contribuant à la taxe d'apprentissage au profit du CEIPI, vous nous accompagnerez dans cette mission et participerez à la formation de vos collaborateurs de demain. Nous comptons sur vous ».

Yann BASIRE Directeur général et Directeur de la Section française du CEIPI